

## LES RUBRIQUES CALCULEES

Dans les heures calculées on trouve les rubriques suivantes :

Absences regroupe toutes les occurrences d'absences -ABS

Avenants prend en compte les occurrences avenants OAVE indiqués sur le planning de la personne

Heures d'avenant ce compteur prend en compte toutes les heures comprises dans le composant avenant. Il est donc indispensable de saisir le détail des horaires des avenants afin que ce compteur soit alimenté.

Avenants de nuit permet de prendre en compte les points de nuit AVEN

Délégation CE prend en compte toutes les occurrences de délégations CE indiquées sur le planning de la personne. OCE

--Heures de délégation CE prend en compte toutes les heures comprises dans la délégation CE. Il est impératif de saisir les heures de délégation afin que les compteurs soient justes

Délégation CHSCT prend en compte toutes les occurrences de délégations CHSCT indiquées sur le planning de la personne OCHSC

--Heures de délégation CHSCT prend en compte toutes les heures comprises dans la délégation CHSCT. Il est impératif de saisir les heures de délégation afin que les compteurs soient justes.

Délégation DP prend en compte toutes les occurrences délégations DP indiquées sur le planning de la personne. ODP

--Heures de délégation DP prend en compte toutes les heures comprises dans la délégation DP. Il est impératif de saisir les heures de délégation afin que les compteurs soient justes.

Délégation DS : Ce compteur prend en compte toutes les occurrences délégations DS indiquées sur le planning de la personne. ODS

--Heures de délégation DS : ce compteur prend en compte toutes les heures comprises dans la délégation DS. Il est impératif de saisir les heures de délégation afin que les compteurs soient justes

Total des Délégations Ce compteur cumule le nombre d'occurrence pour toutes les délégations

Heures de délégations ce compteur cumule le nombre d'heures des différentes délégations

Heures de dimanche prend en compte les heures travaillées les dimanches. Les éventuelles absences en sont déduites.

Heures de férié prend en compte les heures travaillées sur les jours fériés ainsi que les heures complémentaires indiquées sur les jours fériés. Les éventuelles absences seront déduites.

Formation prend en compte le nombre d'occurrences formation indiquées sur le planning du salarié. Il comptabilise tous les composants horaires **OFOR**.

Heures de Formation prend en compte toutes les heures comprises dans la formation. Il est impératif de détailler les heures dans le composant horaire **OFOR**

Heures travaillées comprend toutes les heures considérées comme travaillées : Ce compteur comprend aussi bien les formations, que les réunions... Toutes les délégations et absences sont déduites

Récupération de Férié : Ce compteur prend en compte le nombre d'occurrence récupération de férié indique sur le planning du salarié. **-RF**

Récupération : Ce compteur prend en compte le nombre de récupération posées sur le salaire. Il comptabilise tous les composants horaires **-RC**

Réunions : Ce compteur prend en compte le nombre de réunions indiquées sur le planning du salarié. **OREU**

Heures de Réunions : Ce compteur prend en compte toutes les heures comprises dans le composant réunion. Il est impératif de renseigner les heures afin que les compteurs soient corrects

Repas prend en compte le nombre de repas en fonction du composant horaire utilisé. Une déduction en cas d'absence et de congés est faite automatiquement.